

La certification forestière en Estrie

L'initiative de mettre en place un système de certification forestière applicable aux forêts privées de petites dimensions est apparu en réponse à la demande croissante de l'industrie pour des produits dits « certifiés ». De plus en plus, les compagnies forestières se voient demander des garanties par leurs clients attestant que la matière première provient de forêts aménagées de façon responsable. Elles doivent donc transmettre ces exigences à leurs fournisseurs, tant en forêt publique qu'en forêt privée.

Le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie (SPBE) a adopté comme stratégie d'obtenir une « certification de groupe », où tous les propriétaires intéressés à certifier sa propriété pourront le faire par l'entremise du SPBE. Le Syndicat sera alors responsable du respect des exigences de la part de tous les participants. Cette approche permet de rendre accessible la certification à tous, tout en limitant les frais d'administration et de vérification de la tierce partie, lesquels ne sont pas négligeables. Pour répondre aux diverses exigences de la certification forestière, il est nécessaire également de bien coordonner les activités d'aménagement forestier pour l'ensemble de la région. C'est dans cet esprit que le Syndicat a obtenu l'adhésion au processus de certification de tous les groupements forestiers du territoire du plan conjoint de l'Estrie. Cette entente de collaboration permettra sans aucun doute de maximiser nos efforts et de rationaliser nos ressources.

Différents systèmes de certification forestière sont vigoureux au Québec. Pour le contexte de la forêt privée de petite dimension, une version des normes **CSA** (Association canadienne de normalisation) et **FSC** (Forest Stewardship Council) sera publiée. Le Syndicat aura mis en place un système de gestion pouvant administrer l'une ou l'autre de ces normes, de manière à répondre aux exigences du marché en temps et lieu.

En intégrant les travaux offerts par les entrepreneurs forestiers accrédités dans le processus de la certification forestière, l'atteinte de la reconnaissance de l'aménagement responsable que l'on fait de nos forêts n'en sera que facilitée. La certification forestière est un enjeu majeur pour les producteurs forestiers, afin de conserver nos parts de marchés et de démontrer toute l'importance que l'on accorde à la pérennité de notre ressource.